



Rennes, le 30 janvier 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Préservation de la biodiversité en Bretagne : installation du comité régional « Trame verte et bleue »

Ce 30 janvier, sous le co-pilotage de l'État et du Conseil régional, a été installé le comité régional « Trame verte et bleue ». Ce comité doit produire d'ici fin 2013 le schéma régional de cohérence écologique, un des outils prévus par le Grenelle de l'environnement pour planifier et coordonner des actions de sauvegarde de la biodiversité à l'échelle régionale.

Le futur schéma sera un outil important d'aménagement du territoire visant à **préserver et restaurer les continuités écologiques** afin de conserver la biodiversité, remarquable et ordinaire, aujourd'hui menacée. Il comprend la création d'une trame verte et bleue (TVB), qui doit être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Pour adapter au mieux cette mesure aux spécificités de la Bretagne, l'État et le Conseil régional ont souhaité conduire une démarche concertée, associant les collectivités et leurs groupements, les services de l'État ou établissements publics, les représentants du monde socioprofessionnel et associatif, ainsi que les scientifiques et les usagers de la nature.

Le comité comptera donc 94 membres, représentatifs des contextes géographiques différenciés que compte la Bretagne (littoral et arrière-pays, milieux urbain, péri-urbain ou rural, etc.). Espace privilégié d'expression et d'échanges, il sera l'instance de pilotage pour l'élaboration du schéma régional et veillera ensuite à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. A l'issue d'un constat partagé de l'état de la biodiversité et de ses enjeux, il définira la trame verte et bleue en Bretagne, ainsi que les actions concrètes indispensables à sa réalisation, à sa valorisation et à sa pérennisation.

Au-delà de la cartographie de la trame verte et bleue régionale et de la définition des orientations et mesures prévues pour préserver la biodiversité, la réussite de la démarche passe par une large appropriation des enjeux par tous les acteurs concernés, à l'exemple des agriculteurs, des chasseurs, des naturalistes mais aussi des collectivités, qui devront mettre en œuvre le schéma. Il aura en effet une portée juridique et devra être retranscrit dans les documents de planification (SCoT, PLU, SDAGE, SAGE...) et pris en compte dans les projets d'aménagement. Son élaboration prévoit donc de nombreux rendez-vous de travail, ainsi que la valorisation des expériences des territoires bretons déjà engagés dans la prise en compte de la trame verte et bleue et enfin une phase de large consultation en 2013 sur le projet.

L'installation de ce comité régional a aussi été l'occasion de présenter l'avancement des travaux du Comité national Trame verte et bleue, installé le 18 octobre 2011, par l'intermédiaire de ses 2 représentants bretons : Joseph Ménard, président de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, qui en est le vice-président, et Claude Duval, le maire de Mellé.

La mise en œuvre de la trame verte et bleue viendra, dans notre région, conforter, renforcer et mettre en cohérence les actions entreprises depuis maintenant plusieurs années, à travers notamment : l'animation du réseau Natura 2000, le classement des cours d'eau pour la continuité biologique ou les inventaires et la protection concernant les cœurs de biodiversité ou les zones humides... Elle s'appuiera bien sûr aussi sur les travaux scientifiques menés dans le cadre du pôle d'excellence national sur l'écologie du paysage animé par les laboratoires universitaires rennais Ecobio et Costel, à travers notamment le programme DIVA corridors.

Contacts presse :

Préfecture de Région - Michèle LACROIX : 02.99.02.11.81 ou DREAL Bretagne - Corinne GILLET : 02.99.33.42.10

Conseil régional de Bretagne – Odile BRULEY : 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57